

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

Date de convocation : 17/06/2024

Date d'affichage : 17/06/2024

Conseillers

en exercice : 15	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente,
Présents : 10	le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoir : 1	séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11	séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,
M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), M. SERVANT
Dimitri

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024-06-044

5.7. Institutions et vie politique - intercommunalité

Modification des statuts de la CCTOVAL - approbation du Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°101-188 du 19 octobre 2018 portant modification des statuts de la
CCTOVAL,

VU la délibération D2024_069 de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire portant
modification de ses statuts en date du 30 avril 2024,

CONSIDERANT l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités qui indique que la modification
des statuts est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, à
compter de la notification des délibérations citées ci-dessus pour se prononcer,

CONSIDERANT que ladite délibération a été notifiée le 22 mai 2024 aux communes,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de son Conseil communautaire du 30 avril 2024, la
Communauté de communes a modifié ses statuts comme suit :

Modification des compétences supplémentaires :

- **Politique du logement et du cadre de vie :**

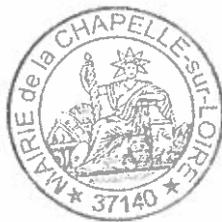
- Etude et gestion d'un PLH et mise en œuvre d'une Opération Programmée, d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), actions sur le logement dans le cadre de cette OPAH ou opérations assimilées ;
- Politique du logement social d'intérêt communautaire : attribution et réservation des logements sociaux en coordination notamment avec le département d'Indre et Loire dans le cadre de la délégation des aides de l'Etat ;
- Politique en direction du logement des apprentis et des jeunes travailleurs ;
- Le soutien, en complément de celui de la commune, aux opérations de construction de logements sociaux ;
- ~~Aménagement et entretien de locaux destinés à recevoir les personnes sans domicile fixe et de logements d'urgence ;~~
- *Locaux destinés à héberger les personnes sans domicile stable ;*
- *Locaux destinés à héberger des personnes en situation d'urgence ;*
- *Aire de petit passage sur la commune de Langeais à destination des citoyens français itinérants ;*
- *Terrains satellites/ de halte sur les communes de Villiers-Au-Bouin, Cléré-les-Pins, Mazières-de-Touraine et Ambillou à destination des citoyens français itinérants ;*
- *Logements adaptés à destination des familles sédentaires.*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

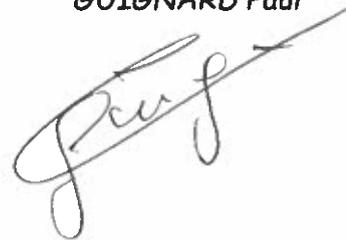
- **APPROUVE** la modification des statuts indiquée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à la présente décision

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le 26/06/2024
ID : 037-213700586-20240624-DCM_2024_06_044-DE

